

PEUPLIER

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CAS

INTERVENTION GENDARMERIE ET GEPAN

ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE

RECONSTITUTION

TEMOIGNAGE

LE PEUPLIER

DONNEES COMPLEMENTAIRES

SYNTHESE ET CONCLUSION

-:-:-:-

I - PRESENTATION du CAS

=====

L'enquête présentée dans cette note technique évoque ~~une intervention~~ une intervention du GEPAN qui illustre les domaines d'investigation et de compétence sur les PAN.

Cette enquête fait état du témoignage d'un curieux phénomène lumineux qui a suscité de très vives réactions de l'observateur ainsi que d'un effet supposé lié à l'observation sur l'environnement. Seule l'enquête sur les lieux peut dans ce genre de cas permettre d'apprécier et d'évaluer l'ampleur d'un évènement.

Le 31 Octobre 1983 Madame RAMOND sanglote lorsque son mari rentre de son travail vers 19 H 15.

Quelques instants plus tôt elle vient d'apercevoir une forte lueur de grande dimension qui se déplaçait au-dessus de leur maison.

Le lendemain matin effectuant comme chaque jour une visite d'inspection de la propriété, Monsieur RAMOND constate, non loin de là, qu'un peuplier de grande dimension a été abattu à mi-hauteur...

II - INTERVENTION de la GENDARMERIE et du GEPAN

=====

- Intervention GENDARMERIE

La Brigade de MOREUL est alertée le 2 Novembre 1983 par Monsieur VINCENT, propriétaire du moulin, de l'observation par sa locataire, Madame RAMOND, d'une effrayante lueur silencieuse la veille au soir. Les gendarmes se rendent immédiatement sur les lieux pour procéder à l'audition et constater les faits.

Suite à l'audition de Madame RAMOND la gendarmerie se rend à l'endroit où a été découvert le peuplier brisé. Les enquêteurs relèvent les éléments relatifs au peuplier et établissent un constat.

COMPAGNIE 0/0 1 J.F. FAULAC	DOOORENREINFEINEMENTS ADMINISTRATIFS DOOOR		N° PIÈCE 104	N° FEUILLET 1 /
UNITE MOREUIL	<input checked="" type="checkbox"/> PROCÈS-VERBAL D'AUDITION DE AUTRE CAS	TEMOIN		
PRO-CO-VERBAL (N°/ANNÉE) 716 / 1983				
ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)				

date et heure nous trouvant à (lieu)

Ce jour 3 Novembre 1983 à 15 heures 35 minutes, au domicile de l'intéressée,

Nous soussigné(s) AURELIEN, James, MDL, Chef, Commandant la Brigade de MOREUIL

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

Me RAMOND Sylvie

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F - née le 12.3.1963 (MAURIN)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIATION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

Emile et de ADELINE, Jeanine (feue)

SITUATION DE FAMILLE

célibataire, en-

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (EVI.)

demeurant " le Grand Moulin " commune de BOURGNAC (RIGOLE) - qui déclare à 15 heures 40 minutes.

" ... Lundi soir 31 Octobre 1983 vers 18 heures 45, 18 heures 50, alors que je ne trouvais à mon domicile à l'adresse sus-indiquée, j'ai remarqué plutôt j'ai entendu la chienne, attachée derrière la maison aboyer. J'ai pensé qu'il s'agissait d'une visite. J'ai regardé par la fenêtre, laquelle donne la visibilité sur la prairie du Moulin, que nous occupons. J'ai remarqué une lueur jaune orangée, que j'ai trouvé bicarre, pour être des phares de voitures. Je suis sortie, et là j'ai constaté que cet éclairage était produit par une sphère d'un diamètre de 3 mètres environ dont je n'ai pu distinguer quelque chose de précis. Cet objet évoluait à une vingtaine de mètres de hauteur et dans un premier temps à une vitesse réduite, puis dès ma sortie de ma maison, cet objet a pris de la vitesse, pour disparaître à une très grande vitesse au-dessus des peupliers bordant le moulin.

- Ce soir-là le temps était couvert, il ne pleuvait pas, il n'y avait pas de vent, pas d'orage et pas d'éclair.

- La nuit était complète, et dans le ciel je n'ai remarqué la présence d'un autre engin ressemblant à celui décrit ci-dessus.

- A la suite de ce passage ou au cours de ce passage, je n'ai rien senti d'anormal, ni ressenti une sensation quelconque. Ne sachant pas à quoi, j'avais à faire et étant seule dans ce lieu, je me suis renfermée dans la maison en attendant l'arrivée de mon ami. C'est la première fois que je vois un tel engin.

- Le lendemain, mon ami, a voulu se rendre compte d'éventuels dégâts commis par cet OVNI, c'est ainsi, qu'il a constaté qu'un peuplier se trouvant en bordure de la Rivière RIGOLE était cassé en son milieu. Une cassure franche était remarquée à l'endroit même de la cassure sur la moitié de la section du tronc, avec une couleur ressemblant à une brûlure. C'est tout ce que nous avons constaté. Si je n'ai pas signalé plus tôt cette affaire, c'est que je pensais que cela n'avait pas une grande importance et que j'avais aussi un peu peur de ne pas être prise au sérieux. Je n'ai pas entendu parler dans le voisinage de la constatation de faits similaires. Je dois préciser que la direction de marche de cet engin était BOURGNAC - LOUGE soit SUD-NORD."

- Le 03 11.1983 à 16H05. Lecture faite perçute et signée.

La personne entendue

L'Enquêteur.

---z00-CONSTATATIONS -C I 0---

- Le peuplier cassé se situe de l'autre côté de la RIGOLE par rapport au moulin, il est compris dans un groupe de 3 unités
- La partie supérieure de cet arbre se trouve au sol parmi la végétation sauvage, ronce buisson.
- Nous remarquons que la cassure, se présente de deux façons :
 - a) Une partie dont la cassure est franche, jusqu'au centre du tronc. La partie bois est marron clair, l'écorce boursouflée, présente une couleur marron foncé, ce qui laisse penser à un éclatement.
 - b) L'autre partie se présente différemment, comme déchirée, sur une hauteur de deux mètres de hauteur. La partie bois se distingue très nettement par rapport à la cassure, et les couleurs observées sont différentes, en effet, la partie bois est blanche tandis que l'écorce est marron clair.
- Une expérience tentée au moyen d'un couteau aux fins de déterminer si au niveau de la cassure l'arbre, présente cette même couleur sombre, ou s'il est atteint de pourriture, l'entaille pratiquée, démontre le contraire. L'arbre est parfaitement sain et l'écorce taillée, est de couleur clair. Aucune odeur particulière, aucune trace métallique ou minérale n'est remarquée sur la cassure.

Deux jours plus tard la brigade de gendarmerie de MOREUL procède à l'audition de Monsieur RAMOND.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'AUDITION

<<

>>

COMPAGNIE ~~XVXVXVX~~

---000 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 000---

DE FAULAC

UNITÉ

BT MOREUIL

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

716 / 1983

PROCÈS-VERBAL*
D'AUDITION DE TÊMOIN

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

05

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Ce jour *date et heure* 05 Novembre 1983 à *nous trouvant à (lieu)* quinze heures trente cinq minutes, au bureau de notre brigade

Nous soussigné(s) AURELIEN, James, MDL, Chef, Commandant la Brigade de MOREUIL

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres des chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

RAMOND, Michel, Patrick

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M - 11.08.1960 à BOURGNAC (RIGOLE)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Française

FILIATION

◀ DANS LE CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

de Marcel et de SEVERIN Jeanne

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION (ÉVI.)

demeurant " le Grand Moulin " commune de BOURGNAC (RIGOLE), qui déclare à quinze heures quarante minutes employé de commerce.

" ... Lundi 31 Octobre 1983 quand je suis rentré chez moi, au lieu dit " Le Grand Moulin " territoire de la commune de BOURGNAC (RIGOLE) vers 19 heures, j'ai trouvé mon amie, avec laquelle je vis, c'est à dire RAMOND Sylvie, dans un triste état. Je veux dire par là paniquée, éprise de peur, toute tremblante. Voyant cela, je lui ai demandé les raisons de ce comportement tout à fait inhabituel en ce qui la concerne. Je connais depuis 3 ans, cette personne et elle n'a jamais présenté une telle attitude. ---
- Alors, elle m'a expliqué que quelques minutes avant mon arrivée, elle a entendu la chienne aboyer, puis elle a remarqué une très vive lueur rouge-jaune devant la fenêtre. Cette couleur paraissant bizarre, elle est sortie pour se rendre compte de ce que cela pouvait être. Dehors, elle a constaté la présence d'une sphère se déplaçant de gauche à droite par rapport à notre maison, à vitesse réduite, avant de disparaître à une vitesse vertigineuse derrière les arbres du moulin. ---
- Le mardi matin, comme je ne travaillais pas, je me suis promené aux abords du moulin, pour rechercher éventuellement des traces de cet objet mystérieux.
- De l'autre côté de la rivière Charente, j'ai constaté qu'un peuplier était sectionné à une hauteur de 5 à 6 mètres, sur la moitié du tronc avant que ce dernier ne casse et bascule à terre. Je suis formel en ce qui concerne cet arbre, il était tout à fait entier sur toute sa hauteur, très sain. Cette cassure, m'a paru tout à fait bizarre, et peut-être y a-t-il un rapprochement à faire avec cet OVNI. Je n'ai rien remarqué d'autre dans les environs semblable. Je peux vous dire, que je croyais guère à cette information, cependant depuis lundi, la chienne observe un rôle de comportement, je sens qu'elle a peur et elle regarde sans cesse le ciel. Quant à mon amie, elle appréhende de recevoir un tel objet. Je tiens à préciser, qu'elle est très saine d'esprit qu'elle n'a jamais fait l'objet de traitement concernant la mémoire ou autre. "

---000 Le 5 Novembre 1983 à 16 heures 05 minutes 000---

Lecture faite persiste et signe.

La personne entendue

L'Enquêteur.

Parallèlement à son intervention, la brigade de gendarmerie informe par Téléx (voir copie), le bureau où sont centralisées les informations relatives aux PAN.

Averti par le Bureau Central, le GEPAN prend contact avec la Brigade locale le 3/11/83.

Après examen des premières informations recueillies le GEPAN décide de se déplacer à MOREUIL.

PROCEDURE D'ENQUETE REALISEE A MOREUIL

-- Préparation de l'intervention

- o Vérification de données sur l'environnement physique
- o Constitution de l'équipe d'intervention
- o Préparation du matériel et des moyens de transport

-- Départ de TOULOUSE le 9/11/83

- o Présentation de l'équipe d'enquête du GEPAN à la Gendarmerie de MOREUIL
- o Recueil des informations collectées par la brigade sur le cas
- o Déplacement chez Madame RAMOND à BOURGNAC
- o Présentation
- o Récit et témoignage de Madame RAMOND
- o Reconstitution
- o Relevé topographique
- o Examen des lieux et du peuplier
- o **Prélèvement** échantillons (peuplier)
- o Photographies
- o Enregistrement du témoignage de Monsieur RAMOND
- o Retour à la Brigade de MOREUIL

0 0 0 4 8

*
RFFUGTA
UGTA DE UGT NR 03
URGENT
PP RFFUGTA
DE RFFAAX H0011 3071100
ZNR UUUUU
P 0311002 ZYB NOV 83
FMM DIRGENDNAT PARIS
TO CNESBTR TOULOUSE
P 0308102 NOV 83
FM CIGEND
TO RFFAAX/DIRGENDNAT PARIS
RFFAAX/INSPEGEND PARIS
RFFECX/COMGEND
RFFWAX/LEGEND
ZEN/ GRUPGEND
INFO RFFECZ/COREP
BT
NON PROTEGE
NMR 442/2 TRS
REFERENCE : CM 32600 DU 2/8/68
TXT

GEPAN

3 NOV 11 19

REÇU AU GEPAN
le 3 NOV 1983

PRIMO : OBSERVATION D UN O.V.N.I
SECUNDO : LE 31/10/83 A 19 HEURES LIEUDIT LE GRAND MOULIN'COMMUNE DE
MADemoiselle SYLVIE AGEe DE 20 ANS A
OBSERVE OBJET FORME ARRONDIE DIAMETRE 3 METRES JAUNE ORANGE TRES
BRILLANT . DEPLACEMENT TRES LENT PENDANT 4 A 5 SECONDES PUIS TRES
GRANDE VITESSE DIRECTION NORD . PAS D AUTRE TEMOIN.
TERTIO : UN PEUPLIER CASSE A 7 OU 8 METRES DE HAUTEUR. TETE CET ARBRE

PAGE DEUX RFFWA0 H0003 NON PROTEGE
TOMBEE AU SOL

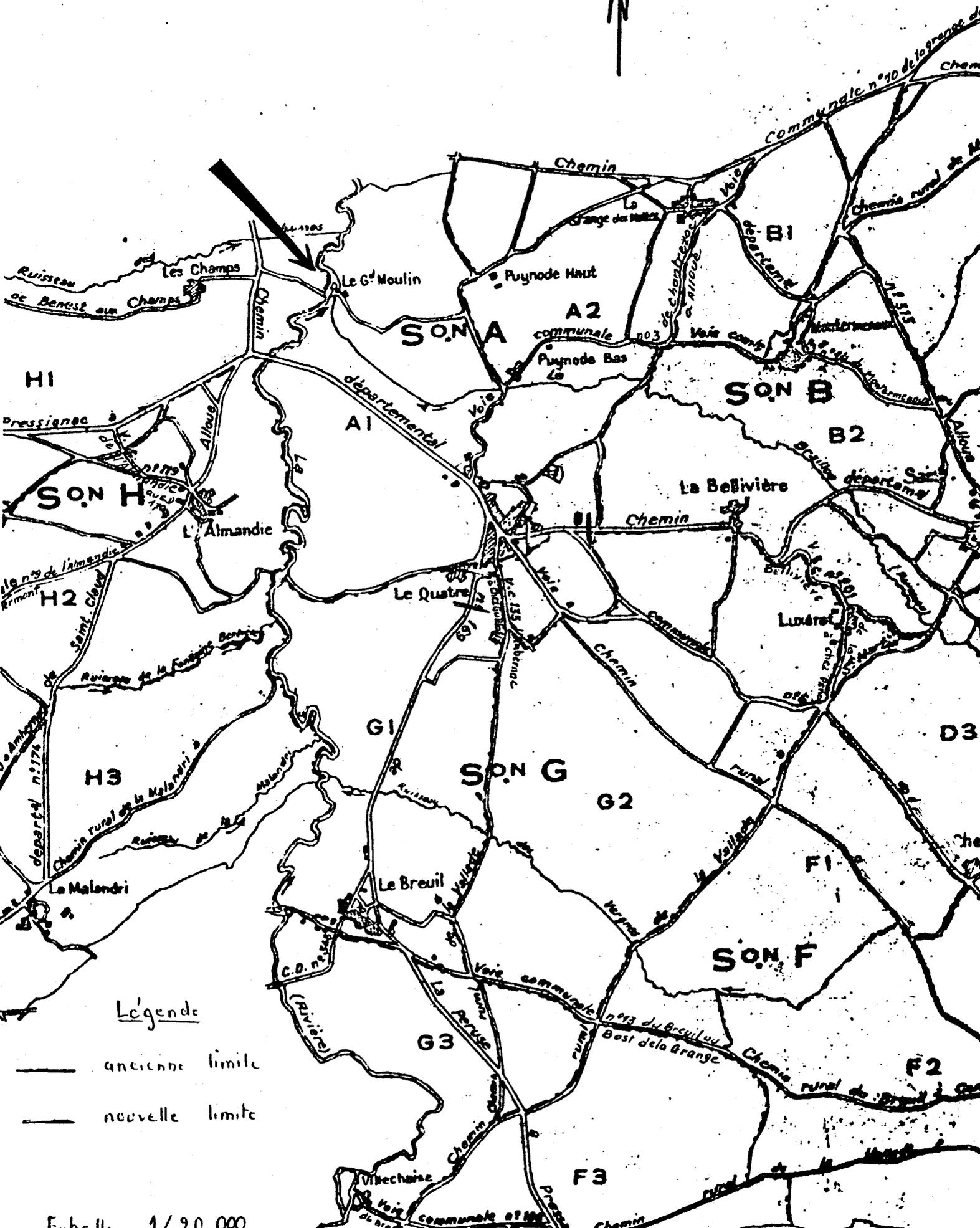
QUARTO : BT INFORMEE LE 2/11/83 FIN DE SOIREE
PAR RUMEUR PUBLIQUE . CONSTATATION EFFECTUEE DES LEVEE DU JOUR
LE 3/11/83 - PV NMR 716

BT
H0003

NNNN
T FRZ
*
RFFUGTA

- Le Grand Moulin, est situé sur le territoire de la Commune de BOURGNAC (RIGOLE) au Nord-Ouest, par rapport au centre du bourg.
- Le Grand Moulin se situe au creux d'une vallée, longée par le fleuve RIGOLE, grossi à cet endroit par un de ses affluents "le Brailou".
- Ce lieu-dit se compose de deux habitations. L'une, le moulin de forme carrée, de 11 mètres de côté, l'autre de forme rectangulaire, occupée par Mr et Mme RAMOND. Dans le prolongement de cette habitation, se trouvent des dépendances, constituées, jouxtant l'habitation d'un auvent, puis, de toits et d'un garage.
- Face à cette demeure, sur la partie gauche se situe une peuleraie, droit devant le jardin, et sur la partie droite, le moulin servant de résidence secondaire à la famille VINCENT, bordé de nombreux peupliers et autres arbres d'essences diverses (vergues frênes, saules, chênes etc..).
- On accède à ces habitations, par un chemin communal, prenant accès sur le C.D. 170.
- La RIGOLE à cet endroit mesure dans sa partie la plus large à hauteur de la retenue d'eau, une vingtaine de mètres. En amont par rapport au moulin, nous remarquons de part et d'autre de la RIGOLE de petits arbres et en aval, des peupliers de 25 à 30 mètres de hauteur. Ils constituent l'environnement de ce moulin.
- L'habitation de M et Mme RAMOND est exposée face OUEST et sur ce côté, nous remarquons deux ouvertures de 2 mètres de largeur, l'une large de 2 mètres, éclaire la cuisine et l'autre de même largeur, éclaire la chambre des enfants. Ces deux fenêtres sont les seules ouvertures situées sur cette face, qui mesure 10 mètres, tandis que l'autre ne mesure que 8,80 mètres.
- L'accès à ce logement s'effectue par une porte, située en haut d'un escalier de 5 mètres de 22 centimètres de hauteur chacune, orientée au NORD, sous le auvent.
- Le logement est surélevé, d'un mètre environ, par rapport au niveau du chemin, ce qui permet d'avoir une visibilité très dégagée sur la vallée.

COMMUNE



Légende

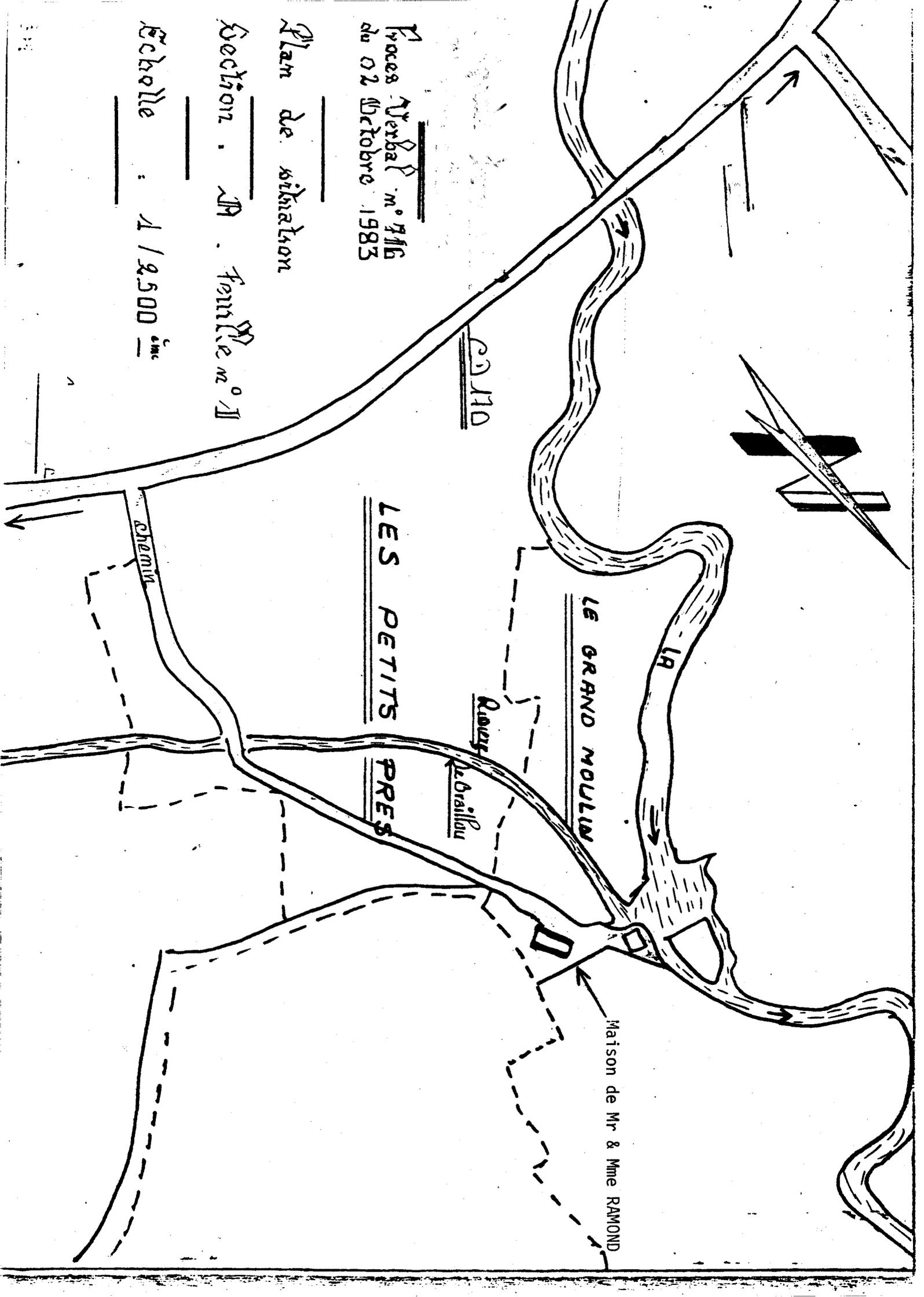
- ancienne limite
- nouvelle limite

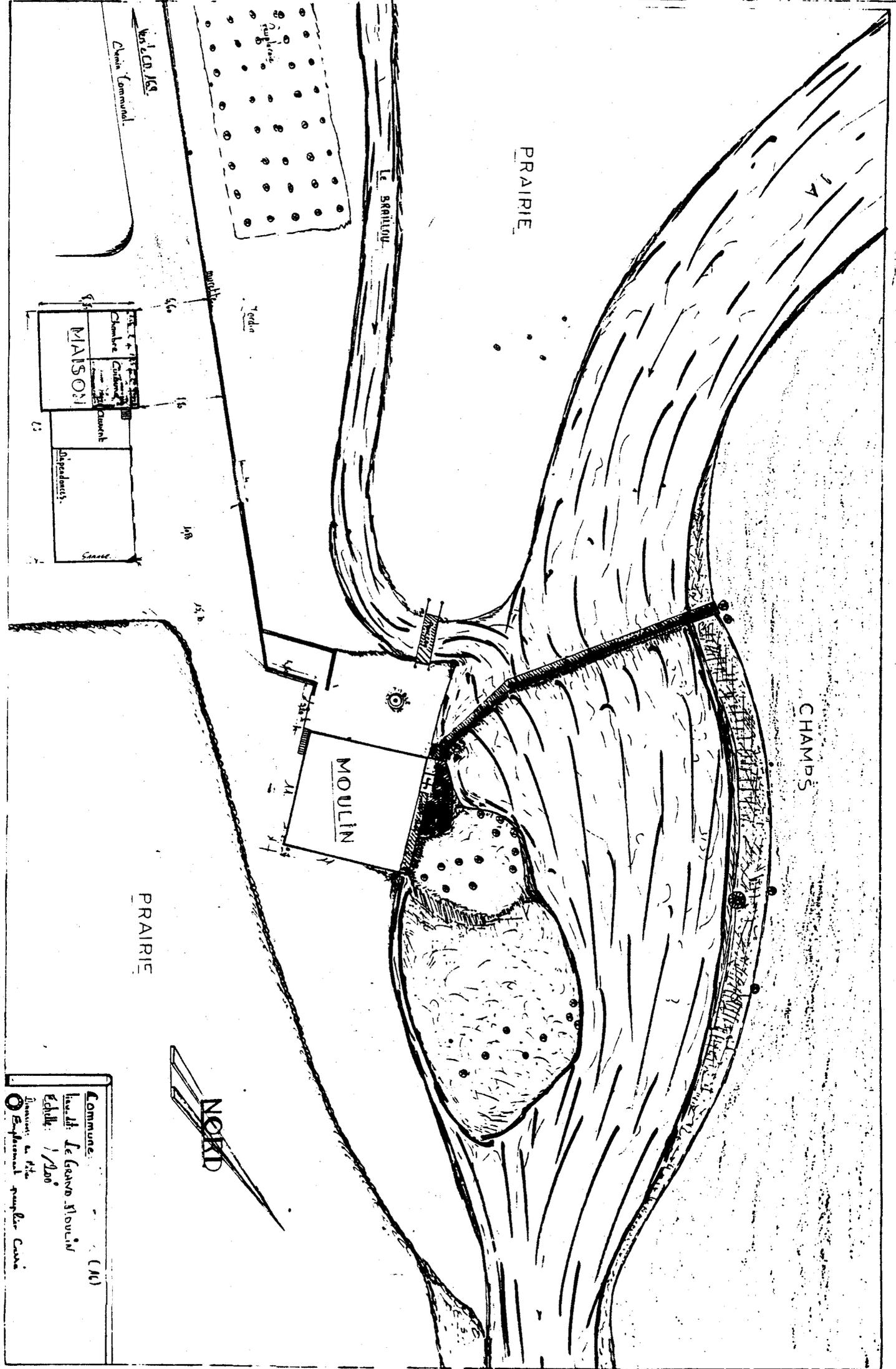
Process Verbal n° 116
du 02 Octobre 1983

Plan de situation

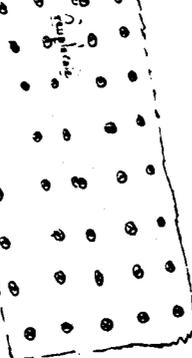
Section . . . n° . . . Famille n° 11

Echelle : 1 / 2.500 cm

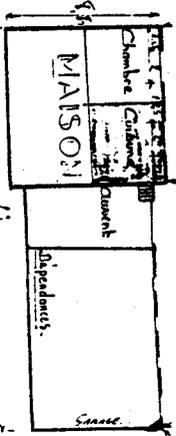




Chemin Communal



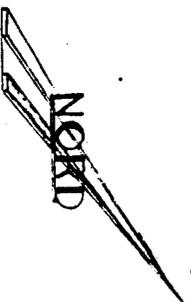
PRAIRIE



MOULIN

CHAMPS

PRAIRIE



Commune: (M)
 Lieu: Le Grand Moulin
 Echelle: 1/1000
 Révisé: en 1910
 O. Esplanade, Ingénieur-Cadastre



VUE DU PEUPLIER CASSE EN DIRECTION
DU VIEUX MOULIN



VUE DES BERGES DE LA RIGOLE EN FA
DU VIEUX MOULIN .



MAISON DE M^r et M^le RAYOND



PAS DE PORCE DE LA MAISON
DE M^r et M^le RAYOND

TEMOIGNAGE et RECONSTITUTION
.....

- Le recueil du **témoignage**

Selon les procédures fixées, **il** est de règle lors d'une enquête de ne recueillir, que le témoignage dans une première version. Cette procédure a l'avantage de cerner et d'apprécier globalement la valeur et la personnalité du témoin.

De plus cette procédure évite une possibilité, parfois involontaire des enquêteurs, d'être directifs ou d'influencer le témoin. Mais dans bien des cas, cette première version est à rapprocher pour l'analyse ~~du di-~~
di discours enregistré par les gendarmes.

RECUEIL DU TEMOIGNAGE de Madame RAMOND
=====

Notre première impression sur le témoin, après la présentation, confirmait les propos des gendarmes qui nous avaient prévenus que cette **personne** était assez effacée, voire un peu sauvage.. ■

En effet le premier contact fut difficile, malgré une grande prudence de notre **part, et** les intentions concernant le but de notre visite. Malgré cela Madame RAMOND accepta de prêter son concours avec gentillesse et de nous livrer le récit de son observation.

« C'était lundi soir, **il** était sept heures moins le quart et **j'étais** en train de langer ma fille.

Et puis le chien s'est mis à aboyer tout d'un coup. Et j'ai cru que c'était une voiture qui venait, alors je me suis avancée à la fenêtre et puis **j'ai** vu cette lueur.. ■

C'était pas une voiture, et puis je n'ai pas entendu de bruit. Alors je suis sortie et j'ai vu une lueur jaune blanche, bon, quand je suis sortie elle était là... Et un peu plus tard, elle était là derrière les arbres et a disparu. Et puis je n'ai plus rien vu.. ■ alors je suis rentrée, **j'ai** eu peur, **j'ai** dit bon qu'est-ce que c'est cette lueur, et puis j'ai attendu que mon mari revienne... >>

malgré son caractère

09

- Reconstitution

A chaque enquête on procède en compagnie du **témoin** à une reconstitution globale et séquentielle des éléments constituant le témoignage.

Dans le cas présent malgré la courte durée d'observation et le peu d'information dont on dispose, nous avons essayé d'exploiter et d'évaluer au mieux les paramètres descriptifs fournis.

id

- Description de la forme

M~~ad~~ame RAMOND décrit la forme observée ~~comme~~ représentant une boule

44 c'était de forme ronde >>

Aucune précision supplémentaire ne nous a été indiquée par exemple

la forme des contours.

100

- Estimation de la dimension

La dimension apparente proposée par le témoin est très approximative et fait référence à un objet familier.

<< c'était comme une roue de tracteur... >>

M~~ad~~ame RAMOND **précise** cependant que la taille apparente est restée constante durant toute l'observation.

Nous avons demandé à M~~ad~~ame RAMOND de reproduire sur une photographie **polaroïde** la forme et la dimension estimée du phénomène lumineux.

- Calcul de l'estimation de la dimension apparente

Considérons la distance d'observation comprise entre 20 et 30 m si nous mesurons sur la photo polaroïd, à partir du dessin réalisé par le témoin, les dimensions en largeur et hauteur de la forme ovoïde, nous obtenons respectivement

H = 10 mm et L = mm

Par ailleurs nous connaissons parfaitement la distance focale du polaroïd qui est de 117 mm.

Nous en déduisons par conséquent la dimension angulaire apparente qui sera :

1 $\frac{10}{117}$ et 2 $\frac{13}{117}$

Si nous rapportons ces dimensions à la distance d'observation $d \leq 30$, nous pouvons avoir un ordre de grandeur moyen de la dimension apparente perçue de cette lueur.

1 x 30 m = et 1 x 20 m =

2 x 30 m = et 2 x 20 m =

Ce qui nous donne une dimension métrique apparente maximum de et une dimension métrique minimum de correspondant en effet à l'ordre de grandeur d'une roue de tracteur.

- Couleur estimée du phénomène

Dans son récit Madame RAMOND signale que la lueur perçue était de couleur vive et correspondait à deux teintes dans le registre orangé N° 116 indiqué sur l'échelle PANTONE.

« C'était une lueur jaune blanche ... »

« boule rouge jaune ... »

- Intensité de la lueur

Le témoin compare l'intensité de la lueur observée à celle d'un phare de voiture.

44 **C'était** plus puissant qu'un phare de voiture ... >>

<< Ça **éclairait** de trop ... ça **éclairait** toute ma pièce... >>

- Bruit

X Madame RAMOND est formelle il n'y a eu aucune émission sonore ~~l'observée~~ ^{provoquée} par le phénomène observé.

<< J'ai pas entendu de bruit alors je suis sortie ... >>

<< Aucun **bruit**, c'est justement ce qui **m'a** fait peur... >>

- Durée de l'observation

✓ Depuis le moment où la lueur **éclaire** la pièce ^{jusqu'}au retour de Madame RAMOND auprès de sa **fil**le, c'est-à-dire durée de visibilité, nous pouvons retenir une durée de l'ordre d'une minute. Cette évaluation approximative a été mesurée en faisant une reconstitution à partir des déplacements du témoin et du temps de réaction.

<< ~~Vo~~ vous savez, quelques secondes pas une minute, de toute façon, je n'en suis pas **sûre** ... >>

- Vitesse estimée du déplacement du phénomène

X C'est la caractéristique descriptive la moins bien appréhendée par témoin. Elle donne cependant l'indication suivante : X

<< Elle a toujours **été** à la **même** vitesse ... >>

11

- Trajectoire estimée

Du début de l'observation, derrière la fenêtre de la cuisine, au départ de Madame RAMOND du pas de sa porte, l'observation a été discontinuée et de courte durée. Ce qui n'a pas permis au témoin de situer précisément le déplacement du phénomène.

Madame RAMOND a cependant dessiné approximativement sur un croquis (voir ci-après) la trajectoire supposée de la Tueur.

ANALYSE DU DISCOURS ET DU COMPORTEMENT DU TEMOIN

=====

INTRODUCTION

=====

Dans le cas **examiné** présentement, nous possédons deux sources **d'**information, la version recueillie par la Gendarmerie et **celle** du **GEPAN**.

Notons au passage que nous n'avons qu'un témoin observateur direct ainsi qu'un témoin secondaire dont l'action est **liée à** la découverte du **peuplier**.

Dans cette seconde partie de l'enquête, nous allons à partir des données recueillies, confronter les **éléments** des différentes versions de manière à faire une évaluation du témoignage.

PRESENTATION du TEMOIN
=====

NOM : RAMOND
Prénom : Sylvie
Age : 20 ans

Situation familiale : mariée - 1 petite fille 2 ans
Situation sociale : Mère au foyer

Santé : aucune maladie particulière signalée

Centres d'intérêt : peu de **gout** particulier, ni d'intérêt en dehors de sa vie familiale.

Système de valeur et croyances : athée convaincue

Intérêt pour les OVNI et la Science fiction

Les **OVNI** n'évoquent rien de précis dans l'esprit de Madame RAMOND. **Comme** tout le monde elle en a entendu parler surtout à la radio et à la télévision. Elle exprime à ce sujet l'opinion suivante :

« Si ça existait OR en aurait vu, je ne le croirai que lorsque j'en verrai ... »

Point de vue en concordance avec son système de croyance

« Ce que j'ai vu c'était pas ça ... »

Cet avis montre qu'elle ne connaît pas la signification de l'abréviation **OVNI**, mais qu'il y a sans doute des sur le sens et l'utilisation de l'abréviation.

Présuffosé

9

ANALYSE DU DISCOURS

=====

- Cohérence Inter - Intra Témoignage

M~~ad~~me RAMOND donne dans ses deux versions (Gendarmerie et GEPAN) une version assez proche des faits observés. Cependant on doit noter que le Procès-verbal de Gendarmerie laisse transpirer, dans la manière de rapporter les propos du témoin, une influence du gendarme qui a recueilli le témoignage.

En effet cette version dans le vocabulaire employé et la syntaxe grammaticale, ne **correspon**da pas à l'expression courante de M~~ad~~me RAMOND. Par exemple l'appréciation des dimensions du phénomène observé donne

Pour le PV de Gendarmerie

« sphère de 3 mètres de diamètre environ ... »

Et pour le GEPAN

« boule jaune, rouge ... c'était gros comme une rouge de tracteur ... »

On note également la présence et l'emploi de mots tels qu'engin, objet, sphère dans le PV alors qu'ils ne font pas partie du vocabulaire courant employé par le témoin.

Autre élément qui indique une certaine interprétation dans le rapport de Gendarmerie, la notion de **déplacement**.

Dans l'esprit de M~~ad~~me RAMOND celle-ci est floue et peu précise alors que le rapport de Gendarmerie fait état de vitesse à plusieurs reprises.

Malgré ces différences d'appréciation dans la manière de rapporter le témoignage, il ne se dégage pas d'écart notable entre les versions. Nous pouvons dire qu'il y a une assez bonne cohérence-inter témoignage.

A la décharge du gendarme qui a recueilli le témoignage de M~~ad~~me RAMOND, nous pouvons dire que nous-mêmes avons eu beaucoup de difficultés de la part du témoin pour s'exprimer. Cette difficulté étant en partie due à la timidité du témoin et à son manque de vocabulaire.

ANALYSE DU DISCOURS
=====

- Cohérence Inter - Intra Témoignage

M~~ad~~me RAMOND donne dans ses deux versions (Gendarmerie et GEPAN) une version assez proche des faits observés. Cependant on doit noter que le Procès-verbal de Gendarmerie laisse transpirer, dans la manière de rapporter les propos du témoin, une influence du gendarme qui a recueilli le témoignage.

En effet cette version dans le vocabulaire employé et la syntaxe grammaticale, ne correspond pas à l'expression courante de M~~ad~~me RAMOND. Par exemple l'appréciation des dimensions du phénomène observé donne

Pour le PV de Gendarmerie

« sphère de 3 mètres de diamètre environ ... »

Et pour le GEPAN

« boule jaune, rouge ... c'était gros comme une roue de tracteur ... »

On note également la présence et l'emploi de mots tels qu'engin, objet, sphère dans le PV alors qu'ils ne font pas partie du vocabulaire courant employé par le témoin.

Autre élément qui indique une certaine interprétation dans le rapport de Gendarmerie, la notion de déplacement.

Dans l'esprit de M~~ad~~me RAMOND celle-ci est floue et peu précise alors que le rapport de Gendarmerie fait état de vitesse à plusieurs reprises.

Malgré ces différences d'appréciation dans la manière de rapporter le témoignage, il ne se dégage pas d'écart notable entre les versions. Nous pouvons dire qu'il y a une assez bonne cohérence-inter témoignage.

A la décharge du gendarme qui a recueilli le témoignage de M~~ad~~me RAMOND, nous pouvons dire que nous-mêmes avons eu beaucoup de difficultés de la part du témoin pour s'exprimer. Cette difficulté étant en partie due à la timidité du témoin et à son manque de vocabulaire.

- Réactions immédiates

Il semble intéressant de signaler le passage progressif durant l'observation, puis après, d'un état de curiosité à un sentiment de peur, puis d'une véritable frayeur.

Cet état de choc durera jusqu'au retour de son mari de son travail. Celui-ci d'après son témoignage trouvera sa femme en train de sangloter.

Après l'avoir calmée et rassurée il se rendra auprès du chien dont le comportement lui paraîtra bizarre.

- Attentes

Mme RAMOND manifeste peu d'intérêt au problème des OVNI, encore moins en ce qui concerne la science fiction ou ce qui touche à l'irrationnel. D'ailleurs elle nous signale qu'elle lit très peu, qu'elle ne consulte pas les journaux ou d'ouvrages particuliers, mais par contre la télévision est le seul moyen d'ouverture et de communication sur le monde extérieur.

Cependant on doit souligner que la première pensée qui lui soit venue juste après l'observation soit « c'est un OVNI ... », ce qui semble paradoxal par rapport aux idées et au système de croyances qu'elle nous a indiqués.

Cette personne ne nous a pas semblé énoncer un discours prononcé par quelqu'un d'autre (livre, association, etc..) seul quelques termes rapportés dans le PV de Gendarmerie ont légèrement transformé son discours. Mais ceci n'a aucunement gêné, ni influencé notre jugement.

- Domaine de croyances

Les témoins ont souvent tendance à transposer leurs convictions ou leurs croyances religieuses dans la perception des phénomènes observés.

Sur ce point particulier Mme RAMOND a les idées bien arrêtées et nous fait remarquer qu'elle ne se réfère qu'à des choses qu'elle peut saisir, observer, toucher ou comprendre par elle-même.

Elle affirme avec force qu'elle n'est pas croyante mais athée. Sur l'avènement observé, Mme RAMOND n'envisage pas d'autres explication que la manifestation et la chute d'une météorite, mais cela ne va pas au-delà.

- Attitude du **témoïn** pendant l'enquête

VL

Visiblement nous avons dû constater une grande méfiance de la pat de Madame RAMOND à notre égard, d'autant plus grande que nous étions accompagnés des Gendarmes.

Cependant, après l'exposé du but de notre visite, ses craintes se sont progressivement atténuées sans cependant aller jusqu'à une totale libération.

- Mode d'investissement du témoin sur l'évènement

Registre descriptif

=====

Madame RAMOND apporte dans son **témoignage** peu d'**éléments** descriptifs tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Sans doute la courte durée d'observation, ainsi que la peur qui la saisie au moment des faits y sont pour quelque chose.

Cependant, on peut dire que le registre imaginaire et le **registre descriptif** sont très faibles chez Madame RAMOND.

Registre interprétatif

=====

e
i
S

Le comportement et l'attitude de Madame RAMOND pendant et après la phase d'observation n'amène pas de notre part, de remarque particulière quant à l'attente d'un évènement anormal, paradoxal.

Son attitude immédiate après l'observation a été d'interpréter **plutôt** l'évènement **comme** un PAN*. Puis progressivement elle oriente sa pensée en direction de la perception d'un météore.

Pour résumer, on peut indiquer que Madame RAMOND fait plutôt appel à un registre descriptif et traduit plutôt une réalité vécue, sans trop de subjectivité, plutôt que l'appel en **registre** imaginaire et irrationnel.

* Phénomène Nn Identifié.

PLACE de la PREUVE dans le DISCOURS

Le témoin dissocie formellement l'observation de la lueur et la chute du peuplier. Pour elle aucun lien ne reliait les deux événements

« je ne pense pas que ça vienne de la lueur, **j'aurais dû l'entendre tomber au moment où je rentrais à la maison ...** »

Un autre fait dont elle se sert pour accréditer et renforcer sa conviction d'étrange phénomène. Le comportement curieux du chien qui niche en permanence derrière la maison.

D'après Madame RAMOND leur chien a subitement eu des réactions anormales au moment du passage de la lueur.

4 **elle** (la chienne) a dû la voir, elle s'est aise à aboyer **méchamment**, ~~comme~~ si quelqu'un venait ... et puis elle s'est pas arrêtée ... »

Cet élément dans l'esprit de Madame RAMOND apporte la preuve que l'évènement était suffisamment important et bizarre pour que la chienne soit devenue subitement agressive et que cela dure longtemps après les faits.

MODE d'EXPLOITATION de l'OBSERVATION

En aucune manière Madame RAMOND, ni son mari, n'ont voulu faire état de cette "affaire" en dehors du rapport de Gendarmerie à la suite de l'information **communiquée** par Monsieur VINCENT propriétaire du moulin.

Cette attitude se comprend et s'explique parfaitement compte tenu de l'isolement du lieu et du contexte familial particulier de Monsieur et Madame RAMOND.

RECUEIL du TEMOIGNAGE de Monsieur RAMOND
=====

Vers 18 h Monsieur RAMOND est rentré de son travail. Ignorant notre visite, il est surpris de voir également la Gendarmerie chez lui. Quelques instants plus tard il nous confie son témoignage.

TEMOIGNAGE de Monsieur RAMOND

Bon, ben pour moi quand je suis arrivé le soir ça faisait un quart d'heure que ça s'était passé. Alors je suis arrivé, bon elle est sortie **comme** d'habitude et puis elle s'est mise à pleurer. Alors je lui ai dit qu'est-ce qu'il t'arrive, qu'est-ce que tu as vu. Alors elle ~~ne~~ dit, j'ai vu quelque chose de bizarre dans le ciel. Ah je lui dis, explique moi ce que c'est. Elle ~~ne~~ dit que c'est une boule aussi grosse qu'une roue de tracteur.

- **Réactions du mari de Madame RAMOND**

Les premières réactions de Monsieur RAMOND, après qu'il eut trouvé sa femme apeurée, angoissée, ont été de la rassurer de manière à ce qu'elle retrouve son calme.

Puis intrigué par le comportement de la chienne qui continuait d'aboyer, il se rend compte qu'il venait de se dérouler quelque chose d'**insolite** et suffisamment important pour perturber aussi fortement sa femme et leur chienne.

Il pense rapidement à la rentrée d'une météorite

« Je pensais plutôt à une ~~météorite~~ ou quelque chose ~~comme~~ ça, niais pas à un OVNI ,.. »

précisant immédiatement que s'il observait quelque chose de curieux dans le ciel, il sortirait pour savoir.

- intérêt pour le phénomène OVNI

Monsieur RAMOND ne semble pas particulièrement porté et intéressé par le sujet. Il n'a pas d'idée a priori sur la question et accepterait volontiers l'existence d'OVNI s'il en observait. Comme son épouse il en a entendu parler dans les journaux et à la télévision.

- Domaine de croyances et place de la preuve

L'attitude de Monsieur RAMOND et son opinion sur la nature du phénomène observé par son épouse, ne laisse entrevoir aucune crédulité ou croyance quelconque et précise pour marquer son opinion

« Je ne crois que ce que je vois ... »

Sa femme a été traumatisée et le chien aboyait anormalement

Lui-même découvre le peuplier tronqué à environ la moitié de sa hauteur c'est la preuve qu'il s'est passée quelque chose qui a été la cause de cette situation.

LE PEUPLIER

=====

- Circonstances de la découverte

Monsieur RAMOND comme à son habitude, chaque matin, vers 7 H 30, effectue une visite de la propriété avant de se rendre à son travail.

Monsieur RAMOND assure la surveillance et le gardiennage du Moulin de Monsieur VINCENT. Ce matin là il regarde avec beaucoup plus d'attention les lieux, car sa femme lui a raconté la veille au soir l'histoire de la boule lumineuse. Dans sa ronde, il pense bien découvrir quelque chose peut-être une météorite.

Généralement il effectue son inspection en faisant le tour du moulin, puis longeant les berges de la RIGOLE, de chaque côté après avoir traversé celle-ci sur le petit barrage.

Arrivé à la hauteur du moulin sur la berge opposée, il aperçoit un peuplier (voir photographies ...) dont le tronc est arraché à mi-hauteur.

« Je vois un peuplier par terre alors je regarde ça, quand même ça m'étonne, il n'était pas cassé avant ! bon je regarde bien autour, je me suis mis à plusieurs endroits pour regarder ça. C'est quand même bizarre, c'est là que j'en ai déduit que ça pouvait être que ça. Et c'est comme ça que j'ai découvert ... »

- Localisation du peuplier

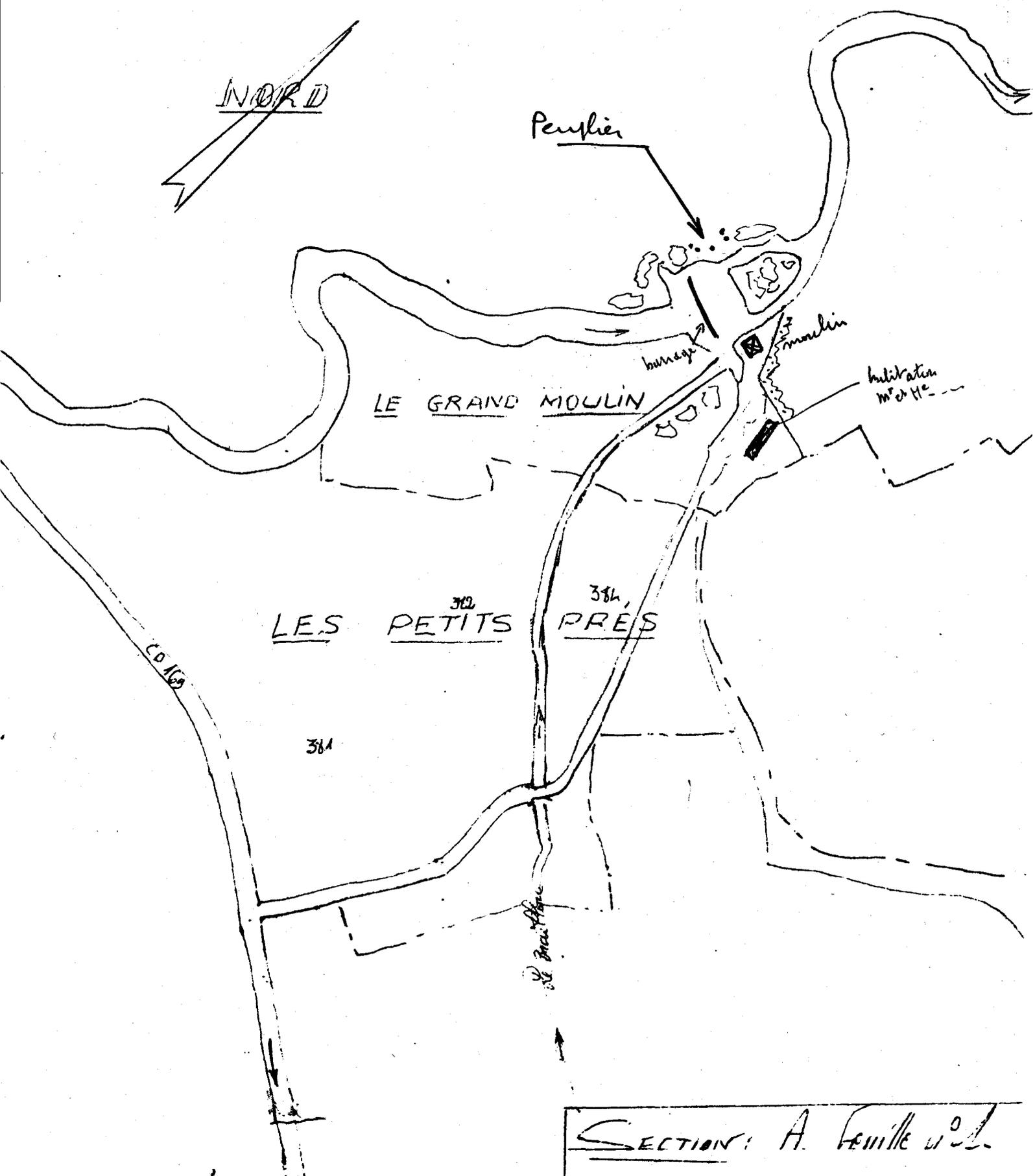
Les berges de la rivière LA RIGOLE sont parsemées d'arbres d'essences diverses avec cependant une grande majorité de fresnes et de peupliers. Le peuplier brisé est situé en face du vieux moulin à 30 mètres en aval du barrage et à 3 mètres du bord de la rivière.

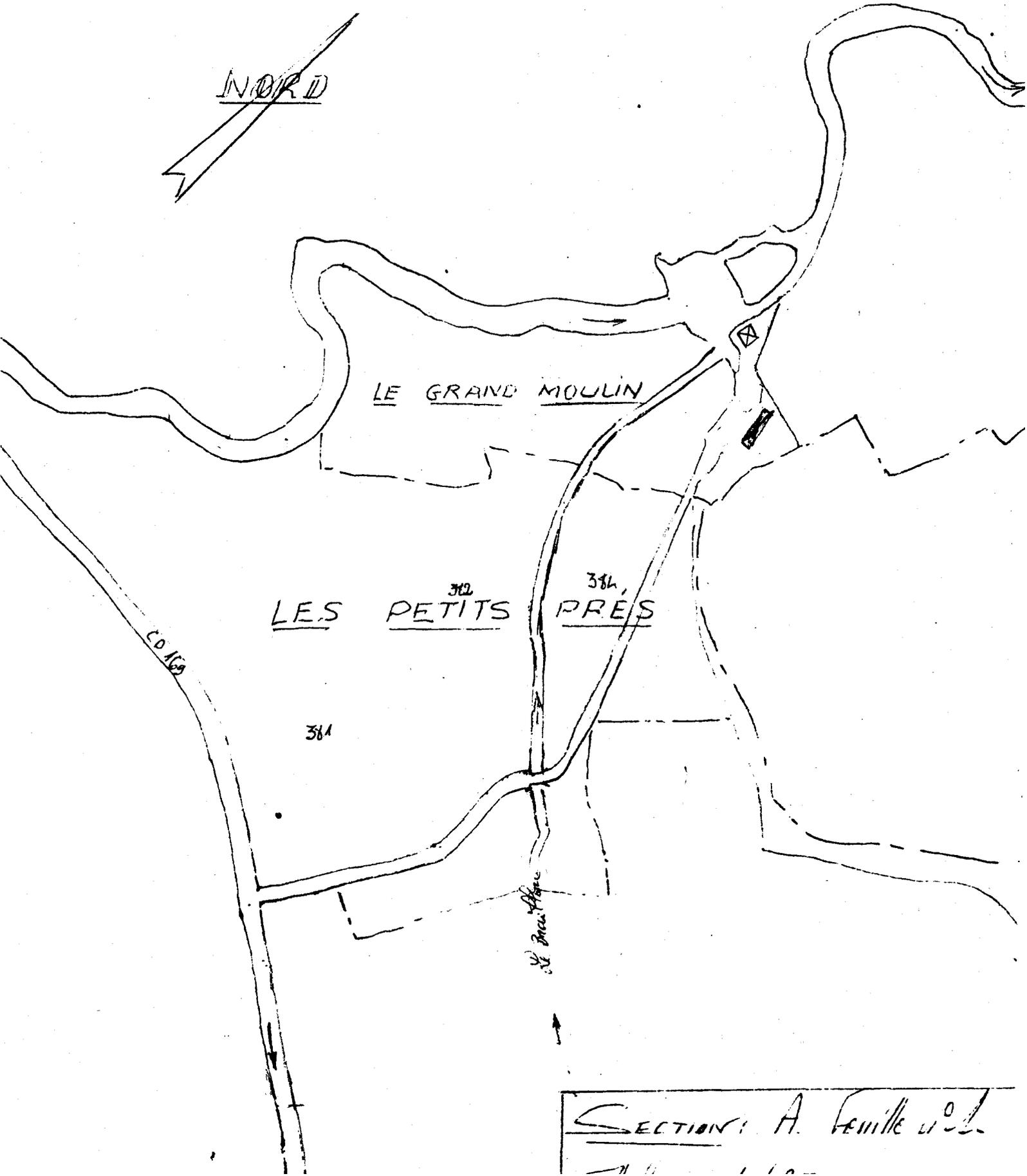
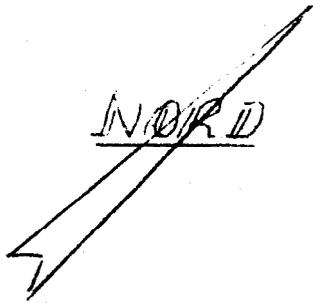
Deux autres peupliers de même dimension sont à quelques mètres de distance. Quelques jeunes pousses d'arbres et de broussaille bordent les rives de la RIGOLE et forment un écran de végétation de 10 mètres d'épaisseur jusqu'au champ de maïs.

- Dimensions du peuplier

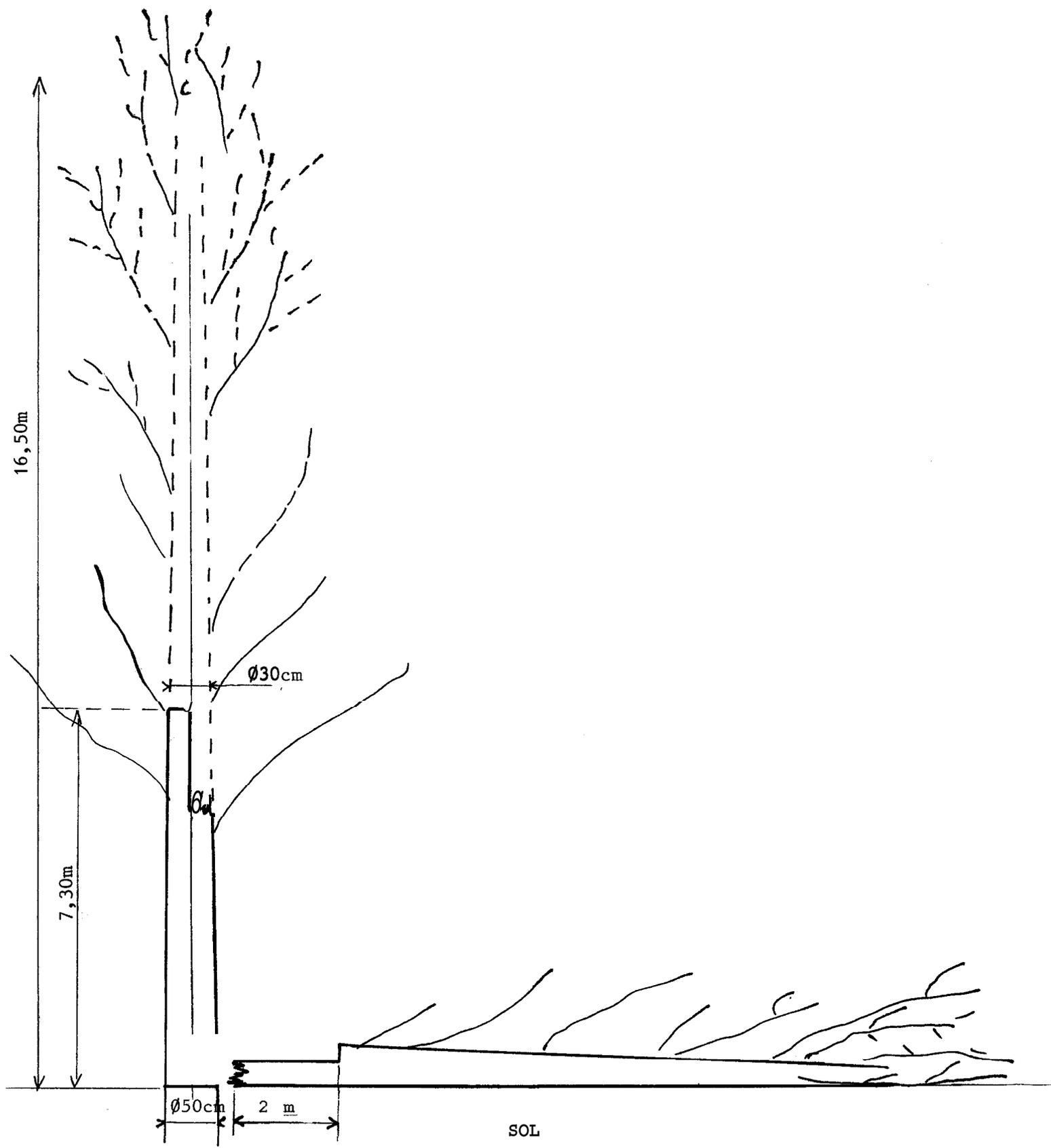
Ce peuplier de type carolin adulte a une hauteur de 16,50 m. Il a un diamètre à la base, près du sol, de 50 cm et de 30 cm au niveau de la fracture.



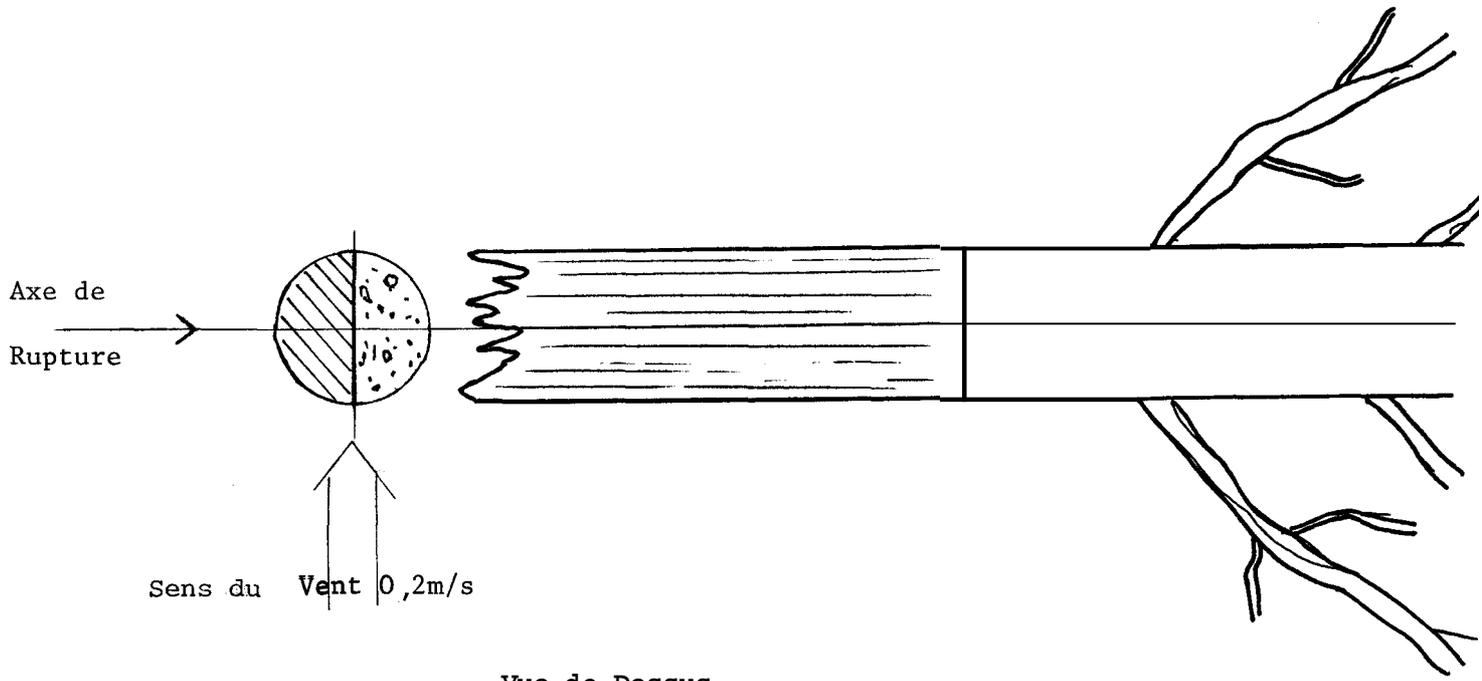
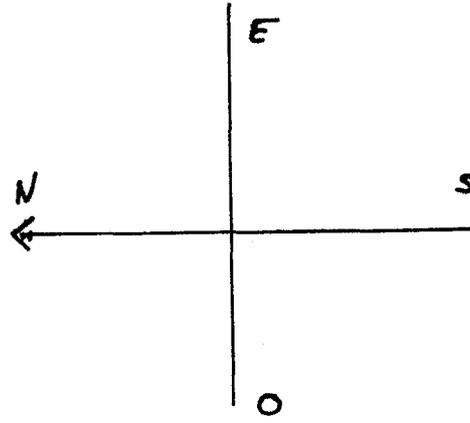




SECTION: A. Feuille n° 2

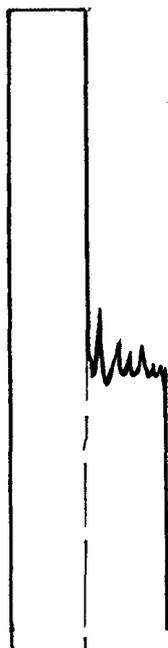


échelle 1/10°



Vue de Dessus

Fracture
Franche



Fracture en épis



- Description de la Fracture

Le niveau de la fracture se situe un peu au-dessus du milieu de la hauteur du peuplier.

Cette fracture présente les caractéristiques suivantes :

-- sur le sommet de la partie du tronc debout

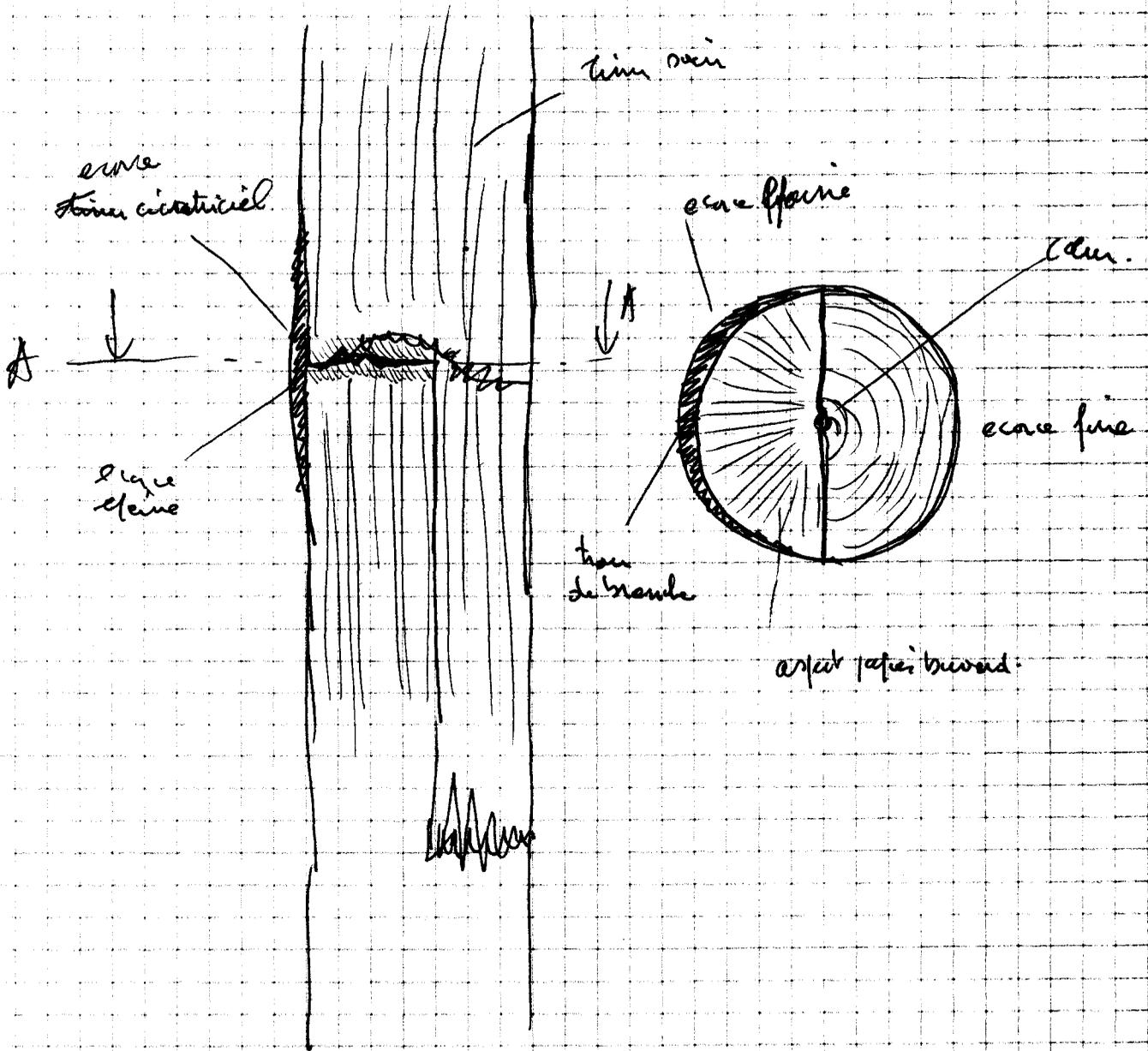
la fracture est franche sur environ 50 % de la surface du diamètre.

-- sur 2 mètres de hauteur dans le sens des fibres et dans l'axe longitudinal du tronc le peuplier est scindé en deux parties

à la base de cette partie la fracture est caractéristique d'un arrachement des fibres en formant des épis de plusieurs centimètres de hauteur.

(Voir dessin ci-joint)

coupe transversale



bois dur

- Aspect de la fracture franche

L'examen visuel de cette partie du tronc présente les aspects suivants

- Différence de structure par disparition du réseau d'anneaux de croissance
- apparition de tissus poreux orientés et convergeant vers le coeur de l'arbre.
- Disparition de toute trace de sève sur plusieurs millimètres d'épaisseur
- Aspect de dessèchement et de couleur brunâtre des tissus
- Effet marqué uniquement et sans transition jusqu'au plan médian de la circonférence du tronc.
- Triplement de l'épaisseur de l'écorce dans la zone marquée.

Le dessin () ainsi que les photos () () montrent clairement les différences d'aspect.

- Analyses du tronc de peuplier

Des prélèvements d'échantillons du peuplier ont été effectués sur la partie du tronc tombé au sol.

Deux coupes ont été faites à 50 cm de part et d'autre de la fracture, ainsi qu'une coupe éloignée de la partie concernée (échantillon témoin).

Trois laboratoires spécialistes de la biologie et physiologie végétale ont apporté leur contribution à l'examen et à l'analyse de ces échantillons.

- Centre de physiologie végétale de l'Université Paul Sabatier de Toulouse
- Institut pour le développement forestier
- Laboratoire de pathologie forestière de l'Institut National de la Recherche agronomique.

Ces trois laboratoires ont examiné les échantillons en ayant pris connaissance des circonstances et des conditions de recueil. Chaque laboratoire a tenté de répondre à la question de l'évènement et des effets pouvant entraîner la cassure et la chute d'un tel arbre.

- Résultats et interprétation des analyses

1") Laboratoire de physiologie végétale de l'université Paul Sabatier de Toulouse

Les deux morceaux présentent chacun à leur **extrémité** une apparence saine et normale. A l'une des extrémités le bois était cassé d'une manière **irrégulière**. Les deux morceaux s'emboîtant parfaitement, reconstituant ainsi un fragment de tronc de peuplier d'environ 1 mètre de longueur et de 30 cm de diamètre.

Les deux cassures présentent également sur une des faces en regard, une zone de colloration brunâtre recouvrant environ 50 % de la section, centrée autour d'une ramification de l'arbre et s'étendant de 15 cm de part et d'autre de cette ramification.

Dans cette zone, les cercles de croissance correspondant aux 4 ou 5 dernières années étaient amincis et celui de l'année 1983 complètement inexistant. Toutefois le tronc dans son ensemble paraissait à peu près régulièrement cylindrique, la cassure seule permettait de noter cette **altération** du bois.

Dans la zone altérée, le bois était d'apparence presque spongieuse. Lors de la rupture du tronc, celui-ci s'est détaché en arrachant une partie de l'écorce recouvrant la partie saine du bois. L'examen au microscope optique montre la présence dans le bois **altéré** des spores de champignons. Il semble que l'arbre concerné ait été la victime d'une injection parasitaire qui a pu se développer à partir de la ramification, avec pour conséquence la formation d'une zone brunâtre où le bois a été partiellement dégradé.

Le processus a pu se dérouler sans que l'apparence extérieure de l'arbre soit affecté.

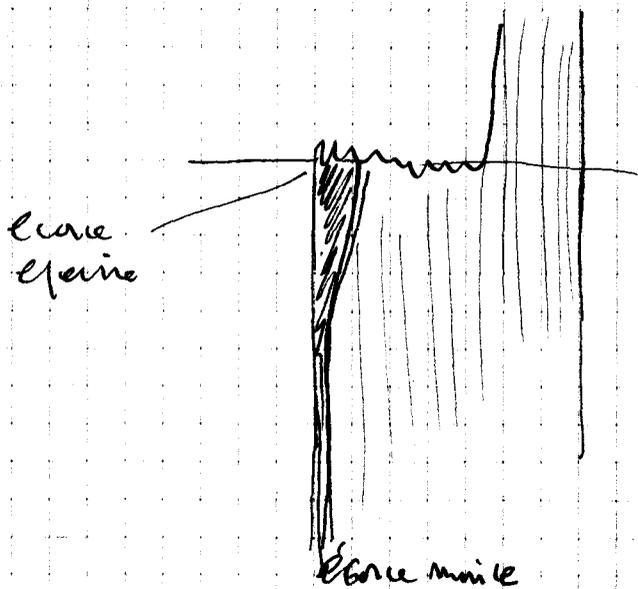
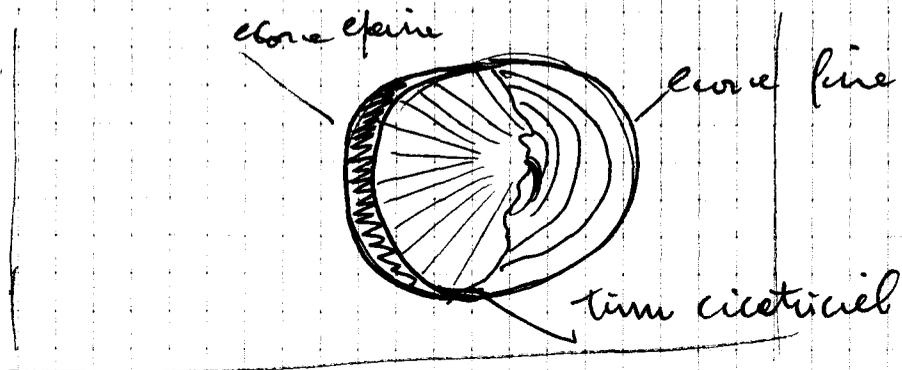
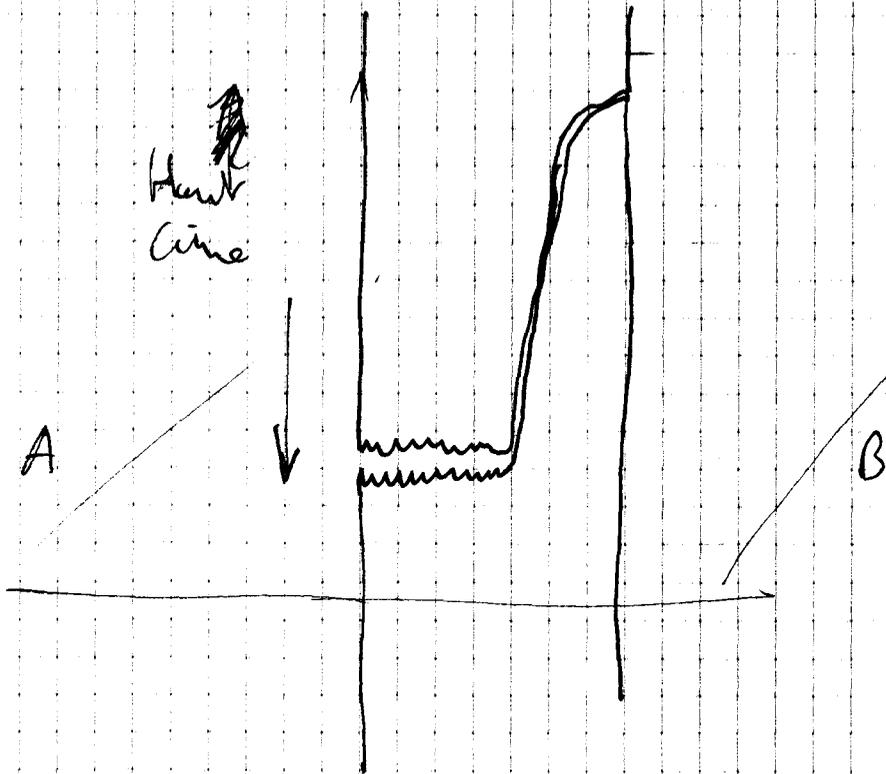
2°) Institut pour le développement forestier

Il semble que la cause première soit la présence de facteurs biotiques, mycelium de champignon, ou colonies tractonenus qui se seraient introduits par une voie à préciser, et ce, bien avant la cassure.

La cassure primaire a dû être incomplète à la suite d'une tempête dont les effets dans l'espace sont parfois très limités et capricieux (ou étroitement localisé). Cette première cassure aurait pu se produire plusieurs semaines ou plusieurs mois avant la chute de la cime.

L'existence de cicatrisation sous l'écorce justifie cette hypothèse. En ce qui concerne l'épaississement de l'écorce je ne retiens pas l'hypothèse que j'avais faite d'une activité de l'assise génératrice de liège phelloderme (qui produit d'un côté le **liège** et de l'autre les tissus vivants sous jacent. En effet seul le liège paraît être épaissi et d'autre part le changement brutal d'épaisseur selon la place par rapport à la cassure horizontale ne serait pas expliqué.

et une justification de l'hypothèse.





Au contraire s'il s'agit d'un simple phénomène mécanique d'évasement de l'écorce qui sépare les assises de liège et seulement au côté opposé au coup de vent on a bien une explication vraisemblable.

3°) Laboratoire de Pathologie Forestière (INRA)

L'altération du bois est déjà très avancée (et donc assez ancienne) et les aspects anatomiques relevés nous ont conduit à penser qu'il s'agissait d'un cas classique d'effet de vent. On peut dire par là qu'un premier coup de vent est à l'origine du bourrelet cicatriciel et de l'altération et qu'il a suffi d'un choc modeste ultérieurement (vent ou plasma) pour assurer le bris. Nous ne tenterons pas d'isolement de fuserium, l'échantillon n'étant pas frais et ne nous pensons pas d'ailleurs que cela soit nécessaire.

En résumé, nous pensons que le cas est classique mais que nous ne pourrions pas nous prononcer sur la nature de l'agent ayant produit le choc nécessaire pour entraîner le bris de cette tige préalablement altérée. Le fuserium ne paraît pas être responsable direct de l'altération. Il retarde ou même empêche la cicatrisation.

SYNTHESE DES RESULTATS DANALYSES

Au vu des résultats des analyses nous pouvons proposer la synthèse suivante :

Ce peuplier carolin présentait antérieurement à sa cassure, une amorce de fracture qui a touché à mi-hauteur environ 50 % de la surface du tronc. Cette amorce de fracture affaiblissant le peuplier est peut être consécutive à une attaque parasitaire, de champignon fuserium, introduit par une ramification naissante. Une cicatrisation interne doublée d'une sur-épaisseur de l'écorce a permis à l'arbre de poursuivre normalement sa croissance. Des conditions atmosphériques exceptionnelles, tempête, tornade, ont pu ébranler et accentuer les effets. L'arbre en limite de rupture c'est alors brisé de façon définitive. Pour cela une force plus ou moins importante a été nécessaire pour arracher le bourrelet d'écorce qui retenait le tronc. Sur la partie au sol on distingue nettement les deux aspects du peuplier :

- Aspect du réseau spongieux, sec, et brunâtre convergent vers le centre du tronc.
- Aspect de fibres et d'anneaux de croissance normaux sur la partie arrachée.

Cependant aucun laboratoire ne peut se prononcer de manière définitive sur la nature du choc qui a fait chuter la cime de l'arbre.

- Données complémentaires

. Carte du ciel

Rien de particulier à signaler, si ce n'est que l'altitude de l'ombre de la terre au zénith était de **165,99** km, confirmant la vision nocturne du **témoïn**.

. **Météorologie**

La station régionale de GALI nous a donné les éléments météorologiques à partir des indications des relevés du poste climatologique de **MOREUIL**

Ces éléments ont été fournis dans une fourchette à ± 1 jour de l'**évènement** observé.

En dernière page une synthèse des conditions météorologiques particulières régnant probablement sur **MOREUIL** est donnée par la station. Ces données confirment les propos tenus par le témoin sur le plafond assez bas et un **ciel** couvert brumeux avec très peu de vent.

. Circulation aérienne

La cime du peuplier a été examinée avec attention, afin de savoir si elle n'avait pas été heurtée par un engin volant à basse altitude.

En effet un hélicoptère, voire un petit avion, aurait fort bien pu toucher la cime de l'arbre et provoquer la chute, hors rien de tel n'a été constaté sur l'arbre. Aucune trace de coup, ni de branche brisée ou arrachée n'étaient visibles.

Nous avons complété cette analyse par une demande de renseignement à une base aérienne militaire toute proche, 20 km **envison**. La réponse du responsable de cette base est sans équivoque sur une éventuelle **responsabilité** de leur part.

OBS

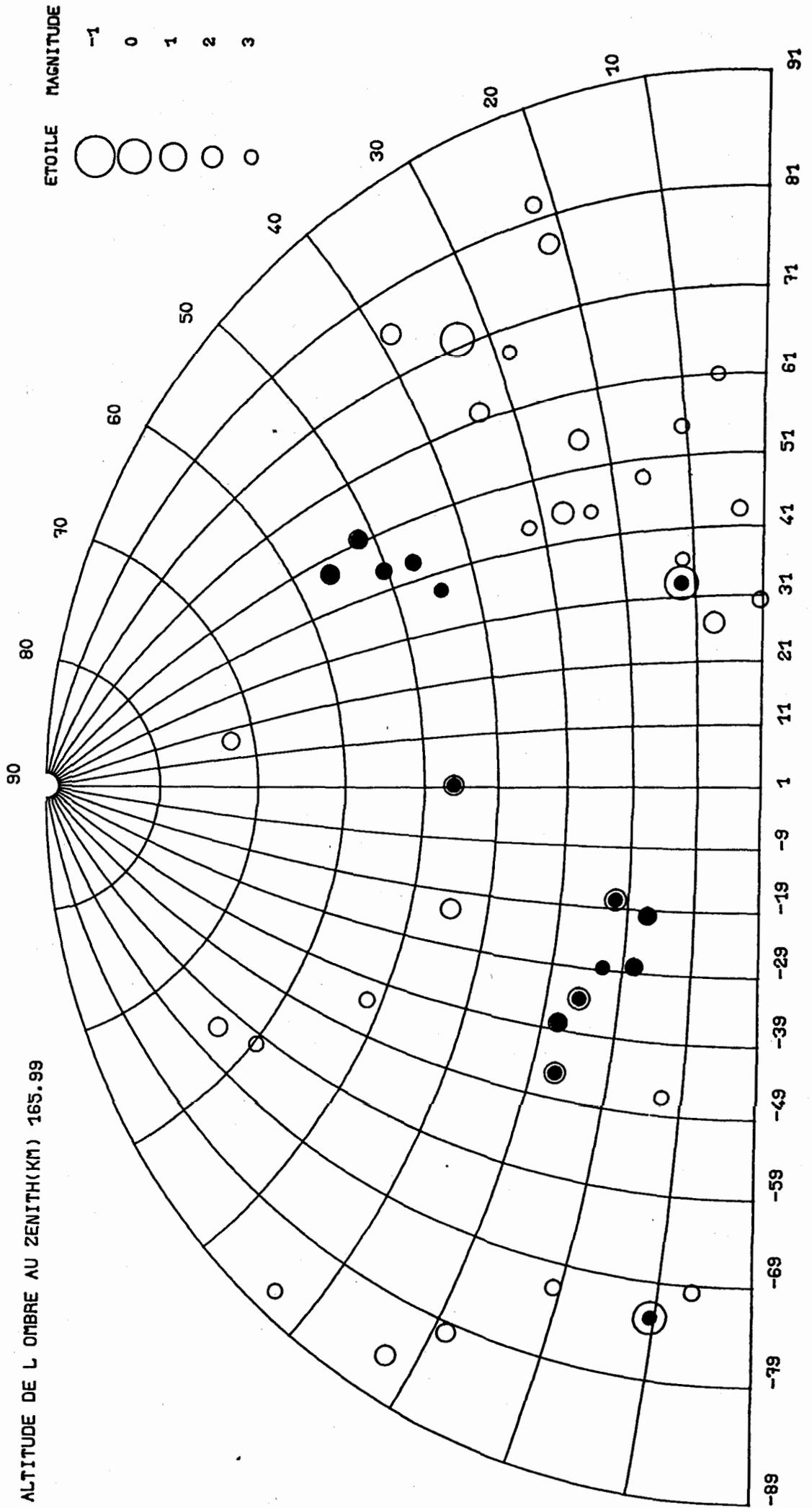
DIMANCHE 30 10 1983 A 18 H 0 M 0 S TU

LATITUDE NORD (DEG) ~~48.00~~

LONGITUDE EST (DEG) ~~0.40~~

DEG	SOLEIL	CAPELLA	ARCTURU
AZIMUT	263.47	33.11	287.25
SITE	-12.93	12.00	10.43

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 165.99



MOREUIL

Poste climatologique de

Altitude : 130 m

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

MOREUIL

Températures et hauteur des précipitations relevées à
du 30 octobre 1983 au 01 novembre 1983

	Tn	Tx	Tm	RR
le 30.10.83	0°4	8°0	4°2	néant
LE 31.10.83	0°4	14°0	6°8	néant
le 01.11.83	12°5	15°0	13°8	néant

Tn : température minimale

Tx : température maximale

Tm : température moyenne

Evolution jusqu'au 09.11.83

Température minimale restant douce pour la saison : 6 à 10°

Température maximale restant chaude pour la saison : 16 à 21°

précipitation nulle .

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---



Le vent au sol à MOREUIL du 30 .10.83 au 01.11.83
et évolution jusqu'au 09.11.83 .

Sur le département de la CALI RIGOLE, le vent au sol n'est mesuré
qu'à CALI .

Vent au sol à .

le 30 .10.83 / : vent soufflant du nord à nord-nord-est faible à
modéré .

vent moyen : 3,4 m/s

vent maxi instantané : 8 m/s

le 31.10.83 : vent soufflant du nord puis de l'ouest faible .

vent moyen : 1,8 m/s

vent maxi instantané : 5 m/s

le 01.11.83 : vent soufflant de l'ouest puis du NE faible à modéré .

vent moyen : 1,3 m/s

vent maxi instantané : 7 m/s

Evolution jusqu'au 09.11.83

Persistance du vent faible à modéré soufflant des secteurs nord-est
à sud-est .

MOREUIL

Le vent sur .

La prévision locale du vent est , elle aussi , difficile à faire :
le relief local , par exemple , ayant une grosse influence .

Pour MOREUIL , la vallée de l'Argent , orientée SE-NO ,
a pu canaliser , pendant cette période , le vent sur la direction
SE/NO et l'accélérer surtout sur les sites encaissés .



La visibilité horizontale sur
et évolution jusqu'au 09.11.83 .

MOREUIL

du 30.10.83 au 01.11.83

Sur le département de la _____ , la visibilité horizontale n'est
mesurée qu'à GALI RIGXE .

Visibilité à _____ : GALI

le 30.10.83 : visi mini 8000m ; en moyenne 10 km .

le 31.10.83 : visi mini 2500m , bancs de brouillard et de brume le
matin .

le 01.11.83 : visi mini 200m , brouillard de 06h45 à 10h05 et
brume de 04h55 à 12h50 .

En météorologie , le brouillard est une visibilité horizontale
inférieure à 1000 m et la brume est une visi comprise entre 1000m
et 5000 m ,

Evolution jusqu'au 09.11.83

Stationnaire : visi brumeuse le matin , bonne l'après midi .

Visibilité sur MOREUIL

D'une façon générale , le courant de NE puis de SE qui a régné sur
le département , pendant cette période , n'a pas été favorable aux
grandes formations de brouillard . Seuls des bancs isolés , à dissi-
pation rapide , favorisés par des sources d'humidité locales impor-
tantes , (ce n'est pas le cas à _____) ont pu être
observés .

MOREUIL



La couverture nuageuse à MOREUIL du 30.10.83 au 01.11.83
et évolution jusqu'au 09.11.83 .

Couverture nuageuse à _____ :

Le 30.10.83 / : GALI

Clair de 00h à 05h ; 6 à 7/8 de Stratomulus 1800m de 06h à 16h ,
1 à 4/8 stratocumulus 1800m + 2 à 3/8 cirrus 7000m de 16 à 24 h .

le 31.10.83 :

peu nuageux de 00 à 06h par 1 à 3/8 cirrus 7500 m .

très nuageux à couvert de 06 à 24h par stratocumulus 1500 à 1800m
doublés de 08 à 19 h de SC 500 à 1000 m .

Le 01.11.83 :

très nuageux à couvert par SC 1500m de 00 à 03h , puis par stratus
8/8 vers 40 à 50 m de 0500 à 10h ,

De 10 à 24 h : très nuageux par SC 1000 à 1200 m doublés de 4/8
cumulus 600m de 13 à 15 h ,

Evolution jusqu'au 09.11.83 /

Clair à peu nuageux par bancs de cirrus 7 à 8000 m et d'alto-cumulus
3 à 4000 m jusqu'au 7/11/83 inclus .

Devenant très nuageux les 8 et 9 par Alto-cumulus 3 à 4000 m et
cirrus 7 à 8000 m

Couverture nuageuse sur, _____

Il semble que sur MOREUIL ce soit la même évolution ,
l'héliographe de MOREUIL - (18 km au NE de SAULE) le
confirme .



MORFUIL

Conditions météorologiques régnant probablement à
le 31 octobre 1983 à 19 h .

MORFUIL

On peut estimer que le 31 octobre 1983 , à 19 h , sur
règnaient les conditions météorologiques suivantes :

Température sous abri : 12°

humidité relative : 95 à 97 %

vent au sol : soufflant de l'ouest 2 m/s

visibilité horizontale : 3 à 6000m

prbcipitation : néant

couverture nuageuse : 7/8 SC vers 1000 à 1400 m

3/8 SC vers 600 m



SYNTHESE ET CONCLUSION

=====

Dans la plus part des enquêtes menées sur des cas d'observation de phénomènes aérospatiaux non identifiés, il apparaît un sentiment d'inachèvement souvent dû à des informations manquantes ou incomplètes, voire **invérifiables**.

Cette situation se retrouve dans l'enquête du peuplier brisé. En effet, si nous reprenons les divers éléments constituant ce cas, nous nous apercevons des discontinuités importantes dans les **couples observation/évènement** et **évènement/peuplier**, qui ne nous permettent pas d'appréhender et d'établir avec des liaisons inter et intra couple.

De même, lors de l'enquête, il a été difficile d'approcher le témoin et d'obtenir toutes les données de sa part, ceci étant dû à des réactions de méfiance et à un comportement perturbé causé en partie par la personnalité du témoin mais aussi à sa situation sociale et familiale particulière.

Le témoignage est assez peu précis et incomplet dans la narration et la description des évènements, néanmoins il ne paraît pas inventé ou **affabulateur** de la part du témoin.

Le mari du témoin ne porte pas de jugement a priori sur l'observation du phénomène et ne cherche pas non plus à influencer son épouse. Il se borne à constater le comportement agressif et inhabituel de sa chienne qui aboyait fortement.

Le lendemain matin, lors de sa visite quotidienne dans la propriété, il découvre un peuplier brisé à mi-hauteur et fait à ce moment là le rapprochement avec la lueur observée par sa femme la veille au soir.

On reste sur une interrogation à partir de ce moment là. Y-a-t-il un rapport de cause à effet entre le phénomène lumineux observé et la rupture de l'arbre ?

Le lien qui relie les deux évènements est difficile à établir, car en conclusion de leurs travaux les laboratoires chargés de l'analyse des échantillons du peuplier n'ont rien dégagé de significatif sur une hypothèse satisfaisante génératrice des effets constatés, néanmoins deux éléments sont à retenir :

- Une attaque sans doute parasitaire qui a affaibli le tronc du **peuplier**
- Un choc ou une force appliquée avec plus ou moins de vigueur, qui a provoqué la chute de la cime.

Des hypothèses ont été avancées sur la force qui a permis la chute du peuplier.

La première un "coup de vent local et violent" qui à la suite d'un ébranlement antérieur aurait fait basculer la tête de l'arbre. Cette hypothèse pourrait convenir, mais le soir de l'évènement aucun vent n'était perceptible, on constatait même un brouillard épais sur le vieux moulin.

La seconde un choc dû à un engin volant à basse altitude (hélicoptère, avion, bolide etc..) hors nous l'avons vu la cime du peuplier ne présente aucune trace quelconque d'impact.

La troisième celle d'un plasma se déplaçant de manière aléatoire et qui se serait désintégré et volatilisé en heurtant le tronc du peuplier.

Ajoutons par ailleurs qu'il nous faut sans aucun doute possible, rejeter un phénomène de nature paranormal, mais qu'il faut plutôt prendre en compte la manifestation d'un évènement insolite de nature physique rare.

Ainsi l'opinion que l'on se fera de ce cas restera incertaine et sans conclusion définitive par le fait même que des interrogations demeurent même si les informations collectées sont relativement abondantes en quantité et en qualité.